



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Réunion de concertation sur l'école diplomatique et consulaire (3 avril 2009)

Des deux points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion présidée par B. Clerc, sous-directeur de la formation, seul le premier, relatif à l'école diplomatique et consulaire (EDC), est examiné ; le second, faute de temps, qui concerne la conférence du 19 mars dernier sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH), fera l'objet d'un compte-rendu que l'administration adressera aux organisations syndicales.

L'école diplomatique et consulaire (EDC)

Figurant dans le dossier de presse, en 9^{ème} position des « 12 travaux du Quai d'Orsay » que le ministre a présenté le 25 mars dernier au cours de sa conférence de presse sur la modernisation du Département, l'EDC, telle qu'elle nous a été présentée, est très en deçà des besoins et des attentes des agents puisqu'elle vise principalement à améliorer les compétences professionnelles d'une poignée d'agents mais ne permet pas au plus grand nombre de pouvoir bénéficier d'une réelle formation professionnelle alors que celle-ci est devenue de plus en plus indispensable au bon déroulement des parcours professionnels.

Le but de cette première rencontre de l'administration avec les organisations syndicales est de leur présenter les grandes lignes de ce projet et de les écouter au même titre que l'ensemble des services et des directions du Département, dans le cadre de la mission de préfiguration qui a été confiée à Madame Lovy-Laszlo et qui doit donner lieu à la remise d'un rapport au mois de juin prochain.

A/ Une école trop ciblée sur la formation diplomatique initiale et continue haut de gamme

1- La formation initiale des lauréats de concours de catégorie A

Pour pallier les insuffisances constatées et le manque d'efficacité dans l'organisation collective de leur travail des nouveaux agents entrant chaque année dans la carrière diplomatique, une formation initiale théorique et pratique, d'une durée de quatre mois, devrait être mise en œuvre dès le mois d'avril 2010 afin que la cinquantaine d'agents concernés puissent en bénéficier avant leur affectation à la rentrée de septembre. Il s'agit des lauréats des concours de catégorie A et des quelques agents de catégorie B nommés au tour extérieur dans le corps des secrétaires des affaires étrangères.

Cette formation a pour finalité de renforcer les compétences des participants en matière de rédaction, d'analyse, de négociation et de gestion des personnels. Elle serait dispensée par des enseignants « réguliers » composés à la fois d'universitaires et d'agents du Département et aurait lieu à Paris, essentiellement dans les nouveaux locaux de la Courneuve.



Compte tenu du caractère professionnel de la formation et afin d'éviter que ne s'instaure une compétition entre les agents, elle ne donnera pas lieu à un classement de sortie et devrait se traduire par l'obtention d'une qualification validant des acquis et non pas sur la délivrance d'un diplôme.

2- La formation continue des cadres du ministère

Cette formation (dont le démarrage pourrait avoir lieu en 2011) concerne les cadres ayant de 10 à 15 ans d'ancienneté qui, à l'issue d'un cycle de perfectionnement, verront certains d'entre eux être « identifiés » comme les plus « prometteurs » pour exercer des fonctions d'encadrement, notamment sur leurs capacités à gérer les personnels. Envisagée comme devant être de longue durée, la formation continue pourrait être d'une année et serait dispensée aux agents retenus, entre deux postes, en les regroupant sur un même lieu (formation dite en résidence), afin de renforcer la cohésion au sein de la catégorie A.

L'administration reconnaît que ce système soulève plusieurs questions à propos desquelles elle souhaite avoir l'avis des organisations syndicales. Il s'agit du mode de sélection des agents, de la durée et de la période de cette formation ainsi que les problèmes inévitablement liés à l'extraction dans les services des agents choisis.

La CFDT suggère que le dispositif existant des rendez-vous de carrière ou des bilans professionnels soit mis à profit lors de la sélection des candidats. à articuler avec la formation professionnelle des agents comme le propose la CFDT.

L'administration envisage d'ouvrir cette formation à d'autres administrations, voire à des diplomates étrangers, notamment européens.

Enfin, deux aspects essentiels de cette formation diplomatique n'ont pas encore été examinés par l'administration :

- les contenus des enseignements qui pourraient prendre la forme de modules, et seraient dispensés en utilisant la formation en alternance, comme le préconise la CFDT en raison de son caractère professionnel ;
- le financement, sujet sur lequel l'administration n'est pas à ce stade, en mesure d'établir un chiffrage, tant que les besoins de formations et leur durée n'auront pas été totalement identifiés.

B/ Une école qui passe sous silence les besoins en formation des agents des catégories B et C et des recrutés locaux.

La CFDT constate et regrette vivement que l'EDC ne tienne aucun compte des besoins spécifiques de formation des agents de catégorie C, comme par exemple ceux chargés de l'accueil du public dans les services des visas dont le Livre blanc fait état et bien évidemment, est-on tenté de dire, nos collègues recrutés locaux. Même si, comme le souligne Madame Lovy-Laszlo, «les agents des catégories B et C bénéficient des très bonnes formations dispensées par l'IFAAC », celles-ci ne peuvent pas couvrir la totalité des besoins.

S'agissant de cet institut, la CFDT demande à l'administration de rencontrer au plus vite les formateurs de l'établissement qui ont été oubliés jusqu'à présent, alors qu'ils sont concernés au premier chef par ce projet et que leur expertise sera, à n'en pas douter, très utile

Enfin, la CFDT partage les vues de l'administration sur la nécessité d'intégrer dans ce projet et de mieux partager les formations organisées directement à l'intérieur de certains services et qui sont elles aussi d'une grande qualité.

Sur la question de la localisation et de la gouvernance de l'EDC, la CFDT fait savoir que pour elle, le futur directeur et le siège social de l'école doivent être installés à Nantes, ce qui permettra de valoriser et d'optimiser les structures et le potentiel existant aussi bien sur le site

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

que sur la ville elle-même : université, institut régional d'administration, coopération décentralisée...

Par ailleurs, la CFDT demande que le directeur de l'EDC soit placé sous l'autorité du directeur général de l'administration. Madame Lovy-Laszlo dit nous rejoindre sur ce point et proposera ce rattachement au DGA dans son rapport de mission.

Au sujet de la gouvernance de l'établissement, le dispositif envisagé actuellement est le suivant :

- le poste de directeur pourrait être confié au sous-directeur de la formation, avec à ses côtés un conseil d'orientation.
- un directeur des études venant du milieu universitaire.
- un directeur d'une « entité commerciale » à définir, chargé de vendre les formations à l'extérieur de l'école.

Une seconde réunion sur l'EDC doit se tenir au mois de mai prochain.

A l'issue de cette réunion, les organisations syndicales, ont effectué une rapide visite des locaux qui doivent être mis temporairement à leur disposition sur le site de la Convention, en attendant l'attribution d'espaces de travail définitifs à partir de l'été prochain.

Ces locaux, situés au rez-de-chaussée, se composent d'un bureau partagé comprenant six postes de travail et d'un bureau assez grand pour accueillir une quinzaine de personnes, qui servira de salle de réunion intersyndicale. Il est entièrement clos et contigu au bureau partagé.

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats